



SMALIM

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 059-200006120-20260911-DLB_2026_24-DE



Délibération n°2026-24

Relative à l'élection des Vice-Présidents du SMALIM

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 31 août 2026, réuni le 11 septembre 2026 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président.

Sont présents :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Monsieur Philippe EYMERY (avec le pouvoir de Madame Joëlle GARAULT), Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Monsieur Jean-Pierre GORRILLOT, Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Philippe GUILLON, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ et Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA.

Sont absents / excusés :

Madame Joëlle GARAULT (ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY), Madame Khadija GORWA-GHOMARI.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Conformément à l'article 10 des statuts du SMALIM qui précise que l'élection des Vice-Président(e)s a lieu au scrutin uninominal majoritaire ;

Vu la décision adoptée ce jour fixant à 2 le nombre de Vice-Président(e)s ;

Considérant les candidatures déclarées :

1^{er} Vice- Président : Monsieur Jean-Pierre GORRILLOT

2^{ème} Vice-Président : Monsieur Yvan HUTCHINSON

PREND ACTE

Des candidatures des Messieurs Jean-Pierre GORRILLOT et Yvan HUTCHINSON.

DECIDE

De ne pas procéder au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT ;

D'élire Monsieur Jean-Pierre GORRILLOT Premier Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lille Métropole ;

D'élire Monsieur Yvan HUTCHINSON Second Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lille Métropole.

Votes pour : 14

Ne participe pas au vote : 0

Abstention : 0

Vote contre : 0



Christophe COULON
Président du SMALIM